



# GUIDE AUX PARENTS

Document de référence





Centre
de services scolaire
des Hauts-Bois-
de-l'Outaouais

Québec

mParent

LE *PORTAIL PARENTS* VERSION **MOBILE**!

# Soyez notifié de tout ce qui se passe à l'école !
# Téléchargez la nouvelle application dès maintenant ! GRATUIT !

**Grâce à cette première application, vous pouvez…**

- **Accéder** plus simplement au Portail Parents
- **Recevoir** les notifications qui vous intéressent
- **Consulter** le mur de messages de votre enfant
- **Déclarer** ou **motiver** les absences.

*« mParent est le lien privilégié pour rester en contact avec l'école ! »*



Notez que les informations affichées et l'activation des fonctionnalités de l'application sont de la responsabilité de votre organisme scolaire. Contactez ce dernier pour toute aide ou question.

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Réalisation : GRICS







Le Guide aux parents constitu un outil de référence qui vous sera utile tout au long de l’année scolaire.

À travers ces pages, vous trouverez notamment l’information concernant le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l’Outaouais, le transport scolaire, les services de garde, les dates importantes ainsi que les comités auxquels vous pouvez participer.

Soyez assurés que l’équipe de la direction générale et tous les membres du personnel du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l’Outaouais travaillent en étroite collaboration pour offrir à vos enfants des services de qualité qui leur permettront de s’épanouir à l’école.

Nous vous souhaitons, ainsi qu’à vos enfants, une excellente année scolaire!

# Les établissements

## ÉCOLE SECONDAIRE SIEUR-DE-COULONGE

**Julie Martin, directrice, et Gabie Paré, directrice adjointe**

Pavillon Sieur-de-Coulonge, Mansfield-et-Pontefract - 819 683-3232 poste 11236
Pavillon CF multiservices du Pontiac, Campbell's Bay - 819 683-3232 poste 11236

## ÉCOLE DES PETITS-PONTS

**Stéphane Bouchard, directeur, Anne-Marie Belleau, directrice adjointe et Sally-Ann Malette, directrice adjointe**

Pavillon Saint-Pierre, Fort-Coulonge - 819 683-2091 poste 12321
Pavillon Poupore, Fort-Coulonge - 819 683-2091 poste 12321
Pavillon Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, L'Isle-aux-Allumettes - 819 683-2091 poste 12321
Pavillon Jean-Paul II (L'Envolée), Campbell's Bay - 819 648-5828 poste 12321
Pavillon Sainte-Anne, L'Île-du-Grand-Calumet - 819 648-5828 poste 12321
Pavillon Sainte-Marie, Otter Lake - 819 648-5828 poste 12321

## ÉCOLE DU COEUR-DE-LA-GATINEAU

**Josée Brisebois, directrice, Annick Lafontaine, directrice adjointe et Nicolas Lacroix-Leduc, directeur adjoint**

Pavillon Sacré-Coeur, Gracefield - 819 463-2949 poste 13521
Pavillon Saint-Nom-de-Marie, Lac-Ste-Marie - 819 463-2949 poste 13521
Pavillon Notre-Dame-de-Grâce, Bouchette, 819 463-2949 poste 13521
Pavillon Reine-Perreault, Blue Sea - 819 463-2949 poste 13521
Pavillon Sainte-Thérèse, Cayamant - 819 463-2949 poste 13521

## ÉCOLE LE RUCHER

**Valérie Carle, directrice, Vicky Roy, directrice adjointe et Marianne Tremblay, directrice adjointe**

Pavillon Académie Sacré-Coeur, Maniwaki - 819 449-4698 poste 14821
Pavillon Pie-XII, Maniwaki - 819 449-4698 poste 14821
Pavillon Christ-Roi, Maniwaki - 819 449-4698 poste 14821
Pavillon Laval, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau - 819 449-4698 poste 14821
Pavillon Sainte-Croix, Messines - 819 449-4698 poste 14821
Pavillon Dominique-Savio, Montcert-Lytton - 819 449-4698 poste 14821
Pavillon Saint-Boniface, Bois-Franc - 819 449-4698 poste 14821
Pavillon Sacré-Coeur, Grand-Remous - 819 449-4698 poste 14821

## ÉCOLE DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

**Stéphanie Piché, directrice et Marc Delorme, directeur adjoint**

Pavillon Cité étudiante de la Haue-Gatineau, Maniwaki - 819 449-7900 poste 15239
Pavillon CF en entreprise et récupération (CFER), Maniwaki - 819-449-7900 poste 15272

## CENTRES DES ADULTES/ÉCOLE DES MÉTIERS

**Serge Lacourcière, directeur, Daniel Larche directeur adjoint et Eric Richard, directeur adjoint**

Pavillon Centre Notre-Dame-du-Désert, Maniwaki - 819 449-6644 poste 17249 ou 17251
Pavillon Centre Saint-Eugène, Déléage - 819 449-7789 poste 17321
Pavillon Centre Saint-Joseph, Gracefield - 819 463-3644 poste 17132
Pavillon Centre Pontiac, Fort-Coulonge - 819 683-3339 poste 17521
Centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau - 819 449-7922 poste 19265
Centre de formation professionnelle Pontiac - 819 683-1419 poste 18121

# Les services administratifs

## DIRECTION GÉNÉRALE

**Denis Rossignol, directeur général**
**Stéphane Rondeau, directeur général adjoint**
**Jonathan D'Amour, coordonnateur des statistiques à la réussite et au soutien aux établissements**
1 888 831-9606 poste 16272

## SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

**Louis-Philippe Larivière, secrétaire général**
**Monia Lirette, régisseuse aux communications**
1 888 831-9606 poste 16235

## SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

**France Lagarde, directrice adjointe**
**Johanne Baker, coordonnatrice**
1 888 831-9606 poste 16237

## SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES, DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

**Manon Riel, directrice**
**Derek Ardis, régisseur**
**Eric Blanchette, régisseur**
1 888 831-9606 poste 16223

## SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES

**Charles Pétrin, directeur**
**Jérémie Bédard, régisseur**
**Marco Izquierdo, régisseur**
**Christine Langevin, agente d'administration**
1 888 831-9606 poste 16224

## SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Nadine Carpentier, directrice**
**Jean-Philippe Caron, conseiller en gestion de personnel**
1 888 831-9606 poste 16228

## SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**Serge Lacourcière, directeur**
**Daniel Larche, directeur adjoint**
**Eric Richard, directeur adjoint**
1 888 831-9606 poste 17249 ou 17251 (Formation générale adulte)
1 888 831-9606 poste 19265 (Formation professionnelle)

# Admission et inscription

**Pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles et qui poursuivront au primaire en 2022-2023 :**
Les parents recevront un formulaire de l'école et ils devront valider les données contenues dans ledit formulaire et confirmer les renseignements importants et l'inscription de leur enfant au plus tard le 28 février 2022.

**Choix d'une autre école/pavillon**
Les parents des élèves du préscolaire et du primaire peuvent choisir une école du Centre de services scolaire autre que celle de leur bassin, à la condition que des places soient disponibles dans l'école/pavillon choisi. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'inscription à la section « choix d'école/pavillon » du formulaire.

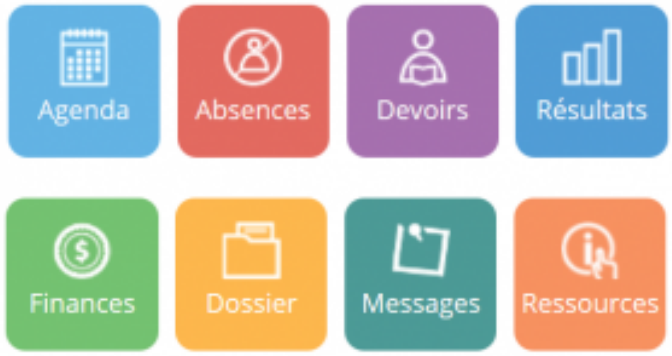
L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire.

Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées conformément à la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves dans les écoles en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais que vous pouvez consulter sur notre site Internet.

**Transport scolaire**
Conformément à la Politique relative à l'organisation du transport scolaire, l'acceptation de l'inscription d'un élève dans une école ne garantit pas l'accès au transport scolaire.

**Service de garde**
Les élèves du préscolaire et du primaire peuvent être inscrits au service de garde de l'école pour les périodes du matin, du midi ou du soir. L'inscription se fait à l'école auprès de la technicienne du service de garde.

**Mozaïk Parents**
Cette plateforme de communication entre l'école et la maison vient remplacer le Portail Édu-groupe. Vous y retrouverez tous les renseignements utiles concernant le dossier scolaire de votre enfant dont : les résultats, les absences, les finances, les messages de l'école et plus encore! Convivial et agréable à consulter, cet outil vous permettra de faire le suivi des apprentissages de votre enfant. Autre avantage : le Portail est facilement accessible sur les appareils mobiles (téléphones intelligents et les tablettes).



# Place aux parents

Les parents peuvent faire valoir leurs points de vue et participer à la gouvernance scolaire en s'impliquant au sein d'une des instances ou d'un des comités suivants :

**Conseil d'établissement**
Le conseil d'établissement se prononce sur des enjeux importants pour l'école et les élèves : projet éducatif, plan de réussite, temps alloué aux matières, règles de conduite et mesures de sécurité, budget, etc. Les membres du conseil d'établissement sont élus lors de l'assemblée générale annuelle des parents de l'école, qui a lieu au mois de septembre.

**Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**
Ce comité a pour mandat de donner son avis sur la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du centre de services scolaire et sur l'affectation des ressources financières. Il est aussi invité à donner son avis sur l'application des plans d'intervention élaborés par le personnel du secteur de l'adaptation scolaire.

**Organisme de participation des parents**
Lors de l'assemblée générale annuelle des parents de l'école, au mois de septembre, les parents peuvent décider de former un organisme de participation des parents (OPP). Les parents membres d'un OPP s'engagent dans le projet éducatif de l'école et réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel de l'école.

**Comité de parents**
Le comité de parents est maintenu dans chaque centre de services scolaire. Il veille aux intérêts et préoccupations des parents des élèves et s'assure de leur participation aux différentes activités du centre de services scolaire. Le comité de parents est formé d'un représentant parent pour chacune des écoles primaires et secondaires et d'un remplaçant au besoin. S'ajoute également un parent du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

**Le conseil d'administration**
Chaque centre de services scolaire est géré par un conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative. Les membres du conseil d'administration sont élus. Celui-ci est composé de personnes compétentes, aux profils variés, légitimes et reconnues par leur milieu, tels que des parents d'élèves, des membres de la communauté et des membres du personnel scolaire.

# Comment fonctionnent les services de garde?

Le Centre de services scolaire offre des services de garde en milieu scolaire dans toutes les écoles primaires. La période d'ouverture des services de garde couvre les journées de classe du calendrier scolaire, en dehors des heures d'enseignement : le matin (avant la classe) et l'après-midi (après la classe). Ils sont aussi offerts pendant les journées pédagogiques et en fonction des besoins du milieu, durant la semaine de relâche. L'inscription se fait à l'école, auprès de la technicienne du service de garde.

**Dans le cadre du projet éducatif de l'école, le service de garde a pour mission :**

- **SOUTENIR** l'enfant dans son développement …

En collaborant avec la famille et l'école, en respectant ses besoins et en offrant un service de qualité garantissant sa santé, sa sécurité et son bien-être.

- **SOCIALISER** l'enfant…

En le respectant dans son milieu, en stimulant son sentiment d'appartenance, en visant le développement de ses habiletés sociales et en lui apprenant le partage et à vivre en collectivité.

- **DÉVELOPPER** l'enfant …

En respectant ses besoins et en tenant compte de son développement global, en privilégiant le jeu comme un de ses moyens d'apprentissage, en stimulant sa créativité, son autonomie et le développement de ses compétences et en l'inscrivant au cœur de la mission éducative de l'école.





# Le transport scolaire

**Chaque année, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais transporte en toute sécurité plus de 2 800 élèves**




L'admissibilité au transport est déterminée en fonction de l'adresse principale de l'élève, située à l'intérieur du bassin de l'école que l'élève doit fréquenter. En cas de garde partagée, il revient aux parents de choisir une seule adresse pour l'élève.

Le transport scolaire est offert gratuitement, matin et soir, aux élèves suivants :

- L'élève du **primaire** qui réside à une distance supérieure à **800 mètres**;
- L'élève du **secondaire** qui réside à une distance supérieure à **1.6 kilomètre**;
- L'élève du préscolaire, du primaire ou du secondaire **ayant besoin d'un transport adapté** et celui qui détient un **certificat médical** accepté par le Centre de services scolaire.

**Le transport scolaire au**
**Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais c'est...**

...88 véhicules (autobus, minibus et berlines) qui transportent chaque jour plus de 2 800 élèves;
...8 300 kilomètres parcourus par jour (une fois et demi la traversée du Canada d'Est en Ouest) ou 1 492 128 kilomètres par année.

# Interruption et situations particulières du transport scolaire

Lors d'intempéries ou en cas de forces majeures (panne d'électricité, problème de chauffage, etc.), il arrive que le Centre de services scolaire doive fermer une ou plusieurs écoles afin d'assurer la sécurité des élèves.

L'information est rapidement disponible sur la page d'accueil de son site Internet www.csshbo.gouv.qc.ca et sur sa page Facebook, en plus d'être transmise aux stations radiophoniques locales.

## En cas de tempête de neige ou de mauvais temps...

Le Centre de services scolaire évalue la situation **entre 5 h et 6 h** à l'aide de données recueillies auprès de différentes sources pour ses trois (3) secteurs (Pontiac, Cœur-de-la-Gatineau, Haute-Gatineau), entre autres : Environnement Canada; Transport Québec; les transporteurs; des sondes thermiques installées à l'extérieur des bâtiments (relevés à distance). À noter qu'une précipitation de neige n'est pas nécessairement une tempête. Les critères de prise de décision du Centre de services scolaire sont les suivants : quantité de précipitations; état du réseau routier (déneigement, verglas, sécurité du transport scolaire et des élèves marcheurs); visibilité et force des vents (si présence de poudrerie, neige forte, etc.); panne d'électricité.  En cas de froid intense, si la température moyenne d'un secteur est égale ou inférieure à -35°C, le transport scolaire est suspendu.

## Advenant l'annulation du transport scolaire...

Lorsque la direction générale décide de suspendre le transport, un bandeau détaillé est affiché sur la page d'accueil du site Internet du Centre de services scolaire services www.csshbo.gouv.qc.ca.

Ensuite, l'information est publiée sur la page Facebook du Centre de services scolaire.

Finalement, un avis est envoyé aux différents médias locaux et régionaux. *À noter que même si le Centre de services scolaire effectue un suivi auprès des médias, il ne contrôle pas la façon dont les médias transmettent l'information, surtout en situation d'urgence ou de grande sollicitation*.





À moins d’avis contraire, lorsqu'il y a suspension du transport scolaire par le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l’Outaouais, les écoles, les centres et la Commission scolaire Western Québec demeurent ouverts.

**Nous encourageons fortement les parents à amener leurs enfants à l’école ou au service de garde, il y a du personnel pour les recevoir.**

La formation générale des adultes et la formation professionnelle demeurent ouvertes en tout temps.

Le Centre de services scolaire considère que la sécurité des élèves, lors de conditions climatiques extrêmes, est une responsabilité partagée qui implique le Centre de services scolaire, les transporteurs et les parents. En dépit de la décision du Centre de services scolaire d’interrompe ou non, en tout ou en partie, le transport dans de telles circonstances, ***les parents demeurent les premiers responsables de leurs enfants et, à ce titre, peuvent décider de les garder à la maison***.

La Procédure d’interruption et situations particulières du transport scolaire se trouve sur le site Web du Centre de services scolaire au www.csshbo.gouv.qc.ca.

Vous pouvez également rejoindre le transport scolaire à l'adresse courriel :
transport@csshbo.gouv.qc.ca
ou par téléphone au 1 888-831-9606 poste 16244.

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

**Une loi visant à prévenir l'intimidation et la violence dans les écoles a été adoptée en juin 2012. Chacune des écoles a donc l'obligation de mettre sur pied un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Le plan de lutte a pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant ou de tout autre membre du personnel de l'école (Loi sur l'instruction publique, art. 75.1).**

Cette loi concerne les gestes de violence (verbale, physique, psychologique, sociale et sexuelle) ainsi que les situations d'intimidation.

La loi nomme neuf éléments devant être inclus dans chacun des plans de lutte des écoles. La collaboration de tous les acteurs est importante dans cette lutte et celle des parents l'est tout particulièrement.

- Il est possible d'obtenir le plan de lutte intégral de votre école ou un résumé en faisant la demande à la direction de l'école.

- Si votre enfant est victime, auteur ou témoin d'un geste de violence ou d'intimidation, la situation doit être signalée.

- Des moyens pour soutenir votre enfant d'une situation de violence ou d'intimidation sont disponibles auprès de l'école ainsi que sur le site Web suivant : http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/etablissements-scolaires-publics-et-prives/intimidation-et-violence-a-lecole/

# Assurance accident

**À noter !**

Le Centre des services scolaire **ne contracte aucune ASSURANCE ACCIDENT** pour ses élèves, jeunes ou adultes

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais possède une police d'assurance qui couvre les accidents engageant la responsabilité du Centre de services scolaire du fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités.

En conséquence, **il est important que chaque famille prenne elle-même une assurance pour couvrir les enfants dans l'éventualité d'un accident ou d'une maladie.** Au début de chaque année scolaire, plusieurs compagnies d'assurances offrent des produits par le biais de dépliants distribués dans les écoles.

**En ce qui concerne les interventions ambulancières relatives aux élèves…**

- Lorsqu'une situation d'urgence nécessite une intervention ambulancière, **les frais d'ambulance sont assumés par les parents**.

# Processus de traitement d'une insatisfaction

**Étape 1 :**

- Communiquer directement avec l'enseignant/l'enseignante ou la personne concernée par cette situation à l'école.

**Étape 2 :**

- En cas d'insatisfaction au niveau du suivi ou des réponses offertes à l'étape 1, communiquer avec la direction de l'école.

**Étape 3 :**

- En cas d'insatisfaction au niveau du suivi ou des réponses offertes à l'étape 2, communiquer avec le Service du secrétariat général et des communications du Centre de services scolaire au **1 888-831-9606, composez le 0** ou par courriel à **communications@csshbo.gouv.qc.ca**.

**Il est important de comprendre que les personnes directement concernées sont habituellement celles qui sont les mieux placées pour comprendre et résoudre les problématiques en question.**

# Protecteur de l'élève

**En vertu des dispositions de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais met à la disposition de sa clientèle les services d'un protecteur de l'élève.**

## Quel est le rôle du protecteur de l'élève ?

Le protecteur de l'élève est une personne indépendante et impartiale, qui ne peut être un membre du conseil d'administration ou un employé du Centre de services scolaire.

Son rôle est celui d'un médiateur, d'un accompagnateur. Le protecteur de l'élève écoute, informe et dirige les plaignants dans leur processus de résolution d'une situation non résolue.

Le mandat du protecteur de l'élève consiste à recevoir et à traiter une plainte d'un élève ou d'un parent qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen.

Selon le *Règlement relatif à la procédure d'examen des insatisfactions formulées par les élèves ou leurs parents* du Centre de services scolaire, le protecteur de l'élève intervient à la fin du processus lorsque toutes les étapes de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste.

Pour connaître le règlement sur la procédure d'examen d'une plainte, consultez le site Web du Centre de services scolaire au www.csshbo.gouv.qc.ca.

## Protecteur de l'élève :

Madame Janik Sunstrum
9, rue Laurier, C. P. 1162
Gatineau (Québec) J8X 3X0
**Courriel** : info@protecteureleve.qc.ca
**Téléphone** (sans frais) : 1 877-409-5719

# Le SARCA

**Le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais vient soutenir l'adulte, inscrit ou non en formation générale, dans sa démarche de réalisation d'un projet professionnel ou de formation.**

## Informations et orientations scolaires et professionnelles

Pour les personnes âgées de 16 ans et plus qui ne fréquentent pas l'école, qui sont sans diplôme d'études secondaires ou professionnelles et qui…

- ont besoin d'aide pour faire un choix de carrière;
- désirent réorienter leur carrière;
- aimeraient améliorer leurs conditions d'emploi par une formation;
- aimeraient obtenir un diplôme; ont besoin d'information sur les programmes de formation, les métiers et les professions;
- aimeraient savoir s'ils ont droit à une aide financière pour leurs études;
- aimeraient faire évaluer leur dossier scolaire;
- travaillent et aimeraient retourner aux études;
- sont immigrantes et aimeraient apprendre le français;
- ont besoin d'une attestation pour l'obtention ou le renouvellement de leurs cartes de qualification de la Commission de la construction du Québec (CCQ).




Le Centre de services scolaire peut répondre à vos questions. Il offre gratuitement un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour vous aider à planifier et à réaliser votre projet professionnel ou de formation.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec les SARCA du Centre de services scolaire au centre d'éducation des adultes.

# La Réussite pour tous

## Des professionnels sont là pour vous aider...

Espérance Nkinabacura, conseillère en formation scolaire
Secteur : Vallée-de-la-Gatineau - 819 449-7866 poste 17255

Gilles Crites, conseiller en formation scolaire
Secteur : Coeur-de-la-Gatineau - 819 463-2949 poste 17136

Anne-Stéphanie Aubé, conseillère en orientation
Cité étudiante de la Haute-Gatineau - 819 449-7900 poste 15242

Sylvain Marquis, conseiller en orientation
Formation générale adultes - 819 449-7866 poste 17254

LA RÉUSSITE POUR TOUS

## Pour des informations sur les programmes pour s'inscrire...

Mélanie Pelletier, Formation générale adulte
Secteur : Vallée-de-la-Gatineau - 819 449-6644 poste 17249

Jennifer Richard, Formation Professionnelle
Secteur : Vallée-de-la-Gatineau - 819 449-7922 poste 19265

Marie-Pier Aubry, Formation générale adultes
Secteur : Pontiac - 819 683-3339 poste 17521

Richard Lapensée, Formation professionnelle
Secteur : Pontiac - 819 683-3339 poste 17527

Service-conseil en formation
Réseautact

**819 449-7866 POSTE 19278**

# La formation professionnelle, L'excellence en formation

***DEP : Diplôme d'études professionnelles**

## Centre de formation professionnelle Pontiac

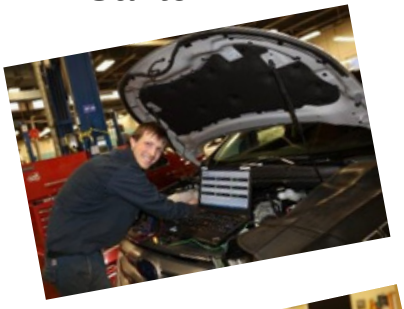
**Secteurs de formations offerts :**

- Administration, commerce et informatique;
- Alimentation et tourisme;
- Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger;
- Santé.

## Centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau

**Secteurs de formations offerts :**

- Administration, commerce et informatique;
- Alimentation et tourisme;
- Bâtiments et travaux publics;
- Mécanique automobile;
- Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger;
- Santé.











# Centre d'éducation des adultes,

# Avec toi pour TA réussite

CEA Avec toi, pour TA réussite!
CENTRE ÉDUCATION DES ADULTES



**Tu désires poursuivre tes études,**
**INSCRIS-TOI à l'école des adultes**

**Pour obtenir ton diplôme d'études secondaires (DES) ou obtenir des préalables de la formation professionnelle ou ceux du Cégep ou tout simplement pour parfaire tes connaissances générales**

**3 points de services sont à ta disposition :**

- Centre Notre-Dame-du-Désert au 331, rue du Couvent à Maniwaki;
- Centre St-Joseph au 67, rue St-Joseph à Gracefield;
- Centre Pontiac au 185, rue Principale à Fort-Coulonge

## Pour information ou inscription :

## 1 888 831-9606

## poste 17249 ou 17251

# Découvrez la vie scolaire à son meilleur…




**Visitez notre page Facebook**
**Centre de services scolaire**
**des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Visitez notre site Web

**www.csshbo.gouv.qc.ca**